



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : CDG/2268-0040 (corr. : Mme C. De Greef)
Réf. CRMS : AA/KD/BSA20048_633_Kasterlinden_69
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Rue Kasterlinden, 69 – Villa des Hêtres.
Demande d’avis sur le classement de certaines parties de la villa comme monument et de la
totalité du parc comme site - Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 18/01/2019, nous vous communiquons ***l’avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 06/02/2019.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte de cette demande, qui émane du propriétaire, le 22 novembre 2018. La villa des Hêtres est actuellement inscrite à l’inventaire du patrimoine architectural de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe. La demande porte sur le classement de certaines parties de la villa (les façades, toitures, totalité du rez-de-chaussée, cage d’escalier et son lanterneau, salle de bain à l’étage, ancienne galerie de stockage des fruits et clôture à rue) comme monument et de la totalité du parc comme site.

La villa des Hêtres a été construite en 1927 par l’architecte Emile de Boelpaepe pour le négociant en fruits exotiques, Paul Koninck, co-propriétaire de la firme coloniale “Gérard Koninck Frères”. Elle a ensuite été vendue en 1956 suite à la faillite des frères Koninck et a été acquise par le notaire J. Van den Eynde dont le fils est l’actuel propriétaire.

La villa, située en retrait de la voirie, est construite sur 3 niveaux et se caractérise par de nombreux décors intérieurs de style Art Déco qui semblent, d’après le dossier, bien conservés (lanterneau surmontant la cage d’escaliers, nombreux vitraux de portes, salle de bains,...). Elle serait en bon état de conservation et aurait conservé son authenticité malgré des ajouts postérieurs à la construction demandés par P. Koninck lui-même sur base des plans d’E. De Boelpaepe.

La villa est implantée dans un parc d’1 hectare et 16 ares où l’on retrouve des essences d’arbres remarquables (cèdres bleus de l’Atlas, séquoia géant, magnolias, massifs de rhododendrons et d’azalées), une galerie pour stockage de fruits, un court de tennis, une pièce d’eau en forme de croix garnie d’une vasque Art Déco, de plusieurs fabriques et de statues en béton sur colonne (joueur de flûte, berger, jeune fille).

1/2



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La Revue d'Architecture «L'Emulation» d'octobre 1930 n°10, cite en couverture le nom d'Emile De Boelpaepe, lui consacre un paragraphe (p. 71) et une photo (p. 183). Dans le texte, on lit notamment : « Il y a une villa très pittoresque...située à Berchem Ste Agathe, dont on peut admirer toutes les façades ainsi que des détails et des intérieurs. La brique, les pierres blanches et bleues, s'harmonisent fort bien avec un beau toit d'ardoise. » (extrait de http://emiledeboelpaepe.be/deboelpaepe_villa-des-hetres.html ou on trouve aussi un biographie de l'architecte et un descriptif de la Villa des Hêtres).

La CRMS n'a pas pu visiter la maison et son jardin dans les délais impartis par la demande. Néanmoins, au vu de la documentation, des archives et des photos à la disposition de la Commission, il semble que la villa et son parc ont bel et bien un intérêt patrimonial qui justifie **la proposition de classement de la propriété des Hêtres qui est caractéristique d'une maison de campagne en périphérie bruxelloise. Une visite sur place devrait toutefois impérativement permettre de le confirmer et d'affiner, le cas échéant, l'étendue du classement.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Mme C. Deneef ; Dhr. H. Lelièvre.